

- L'incitation à la consommation de substances interdites.
- La provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence.
- L'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité.
- La contrefaçon de marque.
- La reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire...) ou d'une prestation de droits voisins (par exemple : interprétation d'une œuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme, programme d'une entreprise de communication audiovisuelle) en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle.

Outre la suppression de l'accès à l'ENT, la violation de ces dispositions peut conduire tout contrevenant ou toute personne responsable à être condamné pénalement et/ou civilement.

7. Droits, devoirs et engagement des utilisateurs

a) Les droits des utilisateurs

Les utilisateurs :

- bénéficient du droit d'usage des services proposés par l'ENT, selon ses caractéristiques propres ; ce droit d'accès est personnel, incessible et lié à l'appartenance à l'école d'une commune ;
- ont droit au respect de la vie privée et à la confidentialité des informations personnelles ;
- sont informés que les traces de la navigation peuvent être temporairement archivées. Des informations de navigation web pourront être fournies à la demande d'une autorité judiciaire ou administrative.

b) Les obligations des utilisateurs

Les utilisateurs s'engagent à :

- Utiliser les ressources pédagogiques dans le cadre éducatif et non personnel ;
- Respecter la législation en vigueur :
 - lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
 - respect des bonnes mœurs, des valeurs démocratiques et la neutralité de l'école laïque,
 - propriété intellectuelle et industrielle,
 - protection de la vie privée (et notamment du droit à l'image),
 - respect de la personne...
- utiliser les identifiants personnels qui lui ont été fournis et ne pas utiliser ceux d'un tiers.



1. Préambule

L'académie de Bordeaux met en place un environnement numérique de travail (ENT) dénommé Aliéno (Aquitaine Liaisons Interactives des Ecoles Numériques Organisées en Réseau), à destination des écoles de l'académie de Bordeaux qui ne bénéficient pas, par ailleurs, d'un ENT porté par une collectivité territoriale. Dans le cadre de ce projet, qui fait l'objet d'un financement sur les fonds du FEDER, le rectorat de l'académie assure l'achat, l'installation et l'hébergement de la solution informatique ainsi que la formation des enseignants. Les communes assurent les investissements en matière d'équipement des écoles en ordinateurs, tablettes numériques et outils de visualisation (tableaux numériques interactifs, vidéoprojecteurs...).

- ALIENOR est le portail de toutes les écoles qui peuvent disposer de leur propre E.N.T dans le seul but de mettre en œuvre les objectifs définis par les programmes de l'Ecole.
- ALIENOR a été déclaré à la CNIL (pour la DSDEN24 : n° 1741887 du 11/02/2014; pour la DSDEN33 : n° 1653728 du 20/02/2013 ; pour la DSDEN64 : n°1733052 du 10/01/2014) et s'engage à respecter [l'arrêté du 30 novembre 2006 sur les ENT](#).

2. Objectifs de l'Espace Numérique de Travail

La charte a pour objet de définir les conditions d'utilisation de cet outil de travail afin que chacun des utilisateurs (professeurs, élèves et parents) puisse en faire le meilleur usage. Elle s'inscrit d'une part dans le cadre de la loi et d'autre part dans la mission éducative de l'Ecole.

- Permettre aux élèves de bénéficier des ressources éducatives nouvelles tout en leur permettant d'acquérir la maîtrise de l'outil informatique dans le cadre de la mise en œuvre des compétences définies dans le « Brevet Informatique et Internet » (B2i) ;
- Proposer aux acteurs de l'école un espace d'expression et de communication.

3. Accès à l'Espace Numérique de Travail

- L'E.N.T. se caractérise par un accès totalement indépendant du lieu de connexion (classe, salle informatique, domicile) avec un dispositif d'identification qui permet d'attribuer à chaque utilisateur des droits spécifiques d'utilisation en fonction de ses besoins.
- Chaque utilisateur se connecte en utilisant exclusivement son identifiant et son mot de passe. Cette procédure est obligatoire pour trois raisons :
 - Permettre à chacun d'accéder aux services qui lui sont réservés ;
 - Connaître l'identité de celui qui effectue une action (écrire un article, envoyer un message...)
 - Différencier et inscrire les utilisateurs en plusieurs catégories : élèves, enseignants, parents, d'autres élèves ou d'autres enseignants d'autres classes.
- L'utilisateur ne devra pas communiquer son code d'accès à un autre utilisateur et ne cherchera pas à utiliser le code d'un autre utilisateur. Chaque utilisateur pourra modifier son mot de passe, à son gré.
- Les enseignants seront attentifs, par rapport aux usages de cet E.N.T, à ne pas créer d'inégalité entre les élèves, selon leur possibilité ou non de connexion à la maison.
- Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique et aux libertés), les utilisateurs disposent d'un droit d'information préalable, d'un droit d'accès (direct ou indirect), aux données les concernant, d'un droit de rectification et d'opposition qui peut s'exercer auprès du directeur de la publication par l'intermédiaire du directeur ou de la directrice de l'école.

4. Mentions légales

Editeur : L'E.N.T. est édité par le Rectorat de Bordeaux

Directeur de la publication : Pour les espaces écoles et classes, le directeur de la publication est l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) des écoles concernées de sa circonscription.

Conception : Pixel Cookers

Hébergement : Rectorat de l'Académie de Bordeaux

Adresse de l'ENT : <https://alienor24.ac-bordeaux.fr> <https://alienor33.ac-bordeaux.fr> <https://alienor64.ac-bordeaux.fr>

Les espaces classes et écoles feront apparaître au bas de la page d'accueil un ensemble d'informations appelées « **mentions légales** ». Elles comprendront les informations suivantes :

- Nom et coordonnées de l'établissement scolaire
- Nom du directeur de la publication et du responsable de rédaction.
- Nom du fournisseur d'hébergement

5. Services proposés¹

Selon les rôles et droits de chaque utilisateur, l'ENT permet d'utiliser les services suivants :

Blog : publication d'articles, commentaires ; Messagerie interne ; Messagerie instantanée ; Listes de diffusion internes ; Forums ; Agenda ; Cahier de textes ; Cahier de Liaison ; Médiathèque : dépôt de documents ; Mini-site...

¹ Cf. Annexe C

6. Respect de la législation et déontologie²

a) Responsabilités :

• **Directeur de publication :**

- Chaque E.N.T est placé sous la responsabilité d'une personne unique appelée « directeur de publication ». Les inspecteurs de l'éducation nationale des circonscriptions sont responsables des publications des écoles de leur secteur.
- Le directeur de publication assure la responsabilité des contenus mis en ligne. Il est le garant du respect de la présente charte.
- Le directeur de publication ne peut cependant effectuer un contrôle permanent de tous les contenus, en particulier des espaces personnels et de la messagerie dont l'utilisation impose une relation de confiance et de responsabilité avec les responsables de rédaction.

• **Responsable de rédaction :**

- L'enseignant est le « responsable de rédaction ». Les élèves constituent « le comité de rédaction ».
- Les enseignants peuvent prendre connaissance de toutes les actions réalisées par les élèves que ce soit dans les espaces collectifs de la classe, dans les espaces personnels ou dans la messagerie.
- Ils ne peuvent cependant effectuer un contrôle permanent de tous les contenus, en particulier des espaces personnels et de la messagerie dont l'utilisation impose une relation de confiance et de responsabilité avec les élèves.

b) Contenus, situations de communication

Les contenus et comportements dans les situations de communication s'inscrivent dans le respect des principes du service public et notamment de la neutralité. Le contenu est soumis aux règles légales de publication sur l'Internet ; il est régi par la législation qui confère au lecteur et à l'éditeur divers droits et devoirs :

- Droit de diffusion
- Validité des informations
- Actualité et actualisation régulière des informations
- Respect de la liberté, des droits et de la dignité de la personne
- Droits de la propriété intellectuelle³
- Respect de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés⁴.

Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Éducation nationale, dont en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, sont donc également (mais pas exclusivement) interdits :

- L'atteinte à la vie privée d'autrui
- La diffamation et l'injure
- La provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur.

² Cf. Annexe D

³ Loi n°92-597 du 1^{er} juillet 1992

⁴ Loi n°78-17 du 6 janvier 1978